

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	7 (1961)
Heft:	6
Artikel:	Commando gouvernemental sur les vignes valaisannes
Autor:	Nicod, Jean-Pierre
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-849052

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commando gouvernemental sur les vignes valaisannes

Autour de la table confédérale, le Valaisan n'est jamais passé pour un enfant de chœur. Ni même pour un enfant sage. L'un des derniers entrés dans le giron de la mère Helvétie, il y arrivait avec une histoire déjà bien remplie, remplie de plaies et de bosses, de massacres et d'incendies (que, soit dit en passant, l'excellent spectacle Sion et Lumière de Sion évoque avec talent et réalisme), de bagarres et de guerres qui furent toujours engagées sous le signe de la lutte pour la liberté.

Depuis que cette liberté chérie est assise, le Valaisan aurait pu, pense-t-on parfois, désarmer et se ranger. Il ne l'a pas fait, ou si peu, parce que la violence fait partie de son patrimoine, comme l'énergie, la patience et l'individualisme. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement dans ce pays où la vie a toujours été rude, âpre l'existence que mènent les montagnards accrochés au flanc des bisses (ou, depuis quelques années, aux échafaudages des barrages), laborieuse et si souvent vaine celle des travailleurs des coteaux qui s'acharnent à faire pousser — là où la mauvaise herbe crève — des vignes rustiques, des fraises et des abricots succulents, mais que le gel « grille » une année sur trois ?

LE VIGNERON REGARDE SA VIGNE AVEC STUPEUR

En quelques heures, les hélicoptères, déversant un produit destructeur, ont anéanti les vignes plantées en dehors de la zone viticole à Saxon et Saillon

Voici M. André Comby, de Saxon, regardant avec stupeur sa vigne anéantie

photo A.S.L.



Oui, malgré la réussite des cultures de plaine (le verger du Rhône produit des millions de kilos de fruits), les Valaisans sont restés accrocheurs. Et ils ont été terriblement secoués par les événements du lendemain de la Fête-Dieu.

★ ★ ★

A l'origine était le déluge.

En 1958 se terminaient de laborieux pourparlers entre les vignerons, les commerçants en vin et les autorités fédérales. Il s'était agi de trouver un statut qui permit de lutter contre la mévente des vins indigènes, ces derniers ne trouvant — en période de bonnes années — plus preneurs sur le marché suisse. Toutes les parties en cause avaient fait des concessions, et la Confédération avait accepté de prendre en mains l'affaire à condition que les gens de la vigne missent un peu d'ordre dans leurs ceps. On leur avait demandé, notamment, d'accepter une classification des crus (qui commandait une classification des prix, évidemment), de renoncer à planter de la vigne dans les zones non reconnues comme propices, et de liquider, en s'abstenant de les remplacer, les parchets produisant de la « piquette ». Le 6 juin 1958, l'arrêté avait force de loi sans que personne ne semble s'en préoccuper sérieusement.

Les années passèrent ; les grosses récoltes revinrent (1959, 1960), et l'on s'aperçut alors, en cherchant les moyens de lutter contre la surproduction, que le vignoble valaisan avait tendance à s'étendre... dans les zones interdites. À Scillon, Vétroz, Granges et Fully, notamment, 40 hectares avaient été plantés en 1958 ou depuis lors, et s'apprirent à participer au déluge de fendant. Les autorités fédérales s'émirent ; le gouvernement valaisan — l'application du fameux décret est le ressort des cantons — après avoir tenté de flétrir l'autorité suprême, puis de gagner du temps, finit par prendre le taureau par les cornes et la bouteille par le goulot. Il intima aux vignerons en contravention l'ordre d'avoir à arracher leurs vignes « maudites » dans un délai donné.

Ce fut un beau tollé. On avait laissé pousser ces plants pendant trois ans, et, au moment où ils allaient « rendre », on voulait les faire arracher ? Un syndicat de protestataires se constitua, qui multiplia en vain les démarches. Quelques cultivateurs prudents se rangèrent aux ordres du Conseil d'Etat. Puis l'affaire se tassa.

★ ★ ★

Mort des vignes maudites.

Mais le délai était échu. Au petit matin du 2 juin — lendemain de la Fête-Dieu, qui est une grande fête religieuse et populaire en Valais — des hélicoptères commençaient à arroser de désherbant les « vignes maudites », alors que d'importantes forces de gendarmerie empêchaient les propriétaires de se rendre sur leurs terres et que, par ailleurs, le téléphone était coupé chez tous les récalcitrants. En deux heures de temps, grâce à une organisation impeccable, tout était consommé. Les vignes étaient démantelées, force restait à la loi. Un seul incident notable : un vigneron tirait (à blanc, affirme-t-il ; à balles, dit la gendarmerie) sur l'un des engins destructeurs, et se voyait répondre par une rafale de coups de feu qui, fort heureusement, ne touchaient personne.

Impossible au moment de l'action, la riposte vint dans la journée. Dans tous les villages touchés, la population se réunit sur les places : femmes en pleurs, enfants atterrés, propriétaires fous de rage. Des orateurs, tous plus violents les uns que les autres, flétrirent l'intervention des autorités cantonales et en appellèrent à l'opinion helvétique. À Scillon, on mit le feu à un drapeau valaisan ; ailleurs, on brûla bible et catéchisme devant l'église, mettant ainsi en cause une Fête-Dieu qui n'en pouvait moins. Une délégation partit protester à Sion, où elle trouva toutes portes closes. Des résolutions vengeresses et menaçantes furent votées. Mais, dans l'ensemble, les réactions se cantonnèrent au verbe, et l'on n'enregistra pas d'actes de violence.

« Une telle barbarie ».

Telle est la situation au moment où je rédige cette chronique. Il ne semble pas que l'affaire doive s'aggraver, mais elle est loin d'être terminée. Le Valais est un pays de mulets, et l'on y connaît fort bien l'histoire de la mule du pape, qui avait la rancune tenace. Déjà on collecte pour ériger, dans l'une des « vignes maudites », un monument qui perpétuera « l'action odieuse » de l'autorité cantonale ; en attendant la pierre, un panneau a été affiché, sur lequel on lit : « Dans cette région, le Conseil d'Etat valaisan, composé de Marius Lampert, d'Ardon, Marcel Gross, de St-Maurice, Ernest von Roten, de Rarogne, Oscar Schnyder, de Brig, Marcel Gard, de Sierre, a fait démanteler plusieurs dizaines d'hectares de cultures. » L'Union des producteurs valaisans estime que « la seule attitude conséquente de l'autorité serait que ses membres, responsables d'une telle barbarie, démissionnent et s'offrent à l'exercice de la justice pénale ».

En attendant, la vie suit son cours. Les fraises du Valais sont en vente partout. L'opinion suisse, bien que surprise par la manière de procéder du pouvoir cantonal, n'a visiblement pas l'intention de soutenir une émeute qui ne changerait rien à la situation. Tout en « faisant des réserves sur la manière », elle estime que le Gouvernement valaisan n'a fait que son devoir. Quant à ceux du « pays où le Rhône a son cours » — ceux qui ne sont pas touchés directement, s'entend — une fois remis de leur stupeur, ils inclineront à penser que, si le coup a été rude, l'affaire a été menée de main de maître. « De la belle ouvrage ! » (d'autant plus que, j'oublierai de vous le dire, les principaux personnages du Syndicat des récalcitrants étaient, le matin du 2 juin, en voyage d'étude en Avignon, comme par hasard !).

Ce sera peut-être, l'heure de la rancœur ayant passé et mûris les raisins de la colère, sous le signe de cette « qualité du travail » que se fera l'apaisement, sinon la réconciliation.

Jean-Pierre NICOD.